

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 27 août 2024, à 17h30**, pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 96A-96B, rue Comeau, lot 6 450 948 du Cadastre du Québec.

La demande vise à accepter la profondeur de 2 lots projetés qui serait de 30,48 m, alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 45 m.

La demande vise également à accepter la largeur 15,42 m d'un lot projeté qui serait de 30,48 m, alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 17 m.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 16^{ÈME} JOUR D'AOÛT 2024



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet et journal le Hublot de la Ville le 16 août 2024)